EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2020-265

Séance publique du

12 octobre 2020

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012-lmc1179244-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ √
- COMPTE RENDU AFFICHÉ √
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ √

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FEDERATION AIX MARSEILLE INTERASSO - FAMI

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Dominique AUGEY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Marc FERAUD à Madame Kayané BIANCO, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Brigitte DEVESA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Sellam HADAOUI.

Excusés sans pouvoir :
Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Jeunesse Petite Enfance, Enfance

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12 OCTOBRE 2020

RAPPORTEUR : Monsieur Sylvain DIJON

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FEDERATION AIX MARSEILLE INTERASSO - FAMI- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Avec la crise du COVID, la FAMI - Fédération Aix-Marseille Interasso, première organisation de jeunesse du territoire Aix-Marseille prépare la rentrée universitaire 2020-2021 dans un contexte particulier.

En effet, la FAMI a été très engagée auprès des étudiants en difficulté, avec les distributions alimentaires qui ont lieu depuis le début du confinement.

Cela représente plus de 15 000 colis alimentaires depuis le début de la crise et les efforts ont continué sur tout le territoire d'Aix et Marseille et ce, jusqu'à l'avant dernière semaine du mois d'Août 2020.

Dans une période de recrudescence du COVID, de difficultés financières et sociales, d'isolement pour de nombreux étudiants, avec l'accueil d'une masse plus importante de néo-bacheliers, la FAMI a décidé de porter au mieux les valeurs du réseau de la FAMI et de mettre les bouchées doubles dans l'intérêt des étudiants.

Dans ce contexte de crise économique, sociale et sanitaire majeure, le nombre de jeunes en difficultés devraient augmenter fortement dès la rentrée. La baisse des ressources constatée et

l’augmentation du coût de la rentrée devraient propulser de nouveaux étudiants dans la précarité et la difficulté.

La Mission Vie Étudiante souhaite donc apporter son soutien à la FAMI pour soutenir les étudiants aixois en difficulté. L'octroi d'une subvention permettra de financer l'achat de denrées alimentaires, produits d’hygiène et autres besoins recensés.

Je vous demande ainsi, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de **1 500 € (mille cinq cent euros)** pour soutenir les étudiants aixois en difficulté.
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Principal 2020 et affectés au compte 1830 (23-6748-922), qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2020-265 - VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FEDERATION AIX MARSEILLE INTERASSO - FAMI-

Présents et représentés	:	52
Présents	:	40
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	52
Pour	:	52
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/10/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020

Tiers	Association	Objet de l'Association	DOTATION 2019	ACOMPTE 2020	PROPOSITION CM 30. 09. 2020
Subvention Exceptionnelle Vie Étudiante – Ligne N° 1830					
109896	FAMI	Subvention pour soutenir les étudiants aixois en difficultés	0	500 €	1 500 €
TOTAL				500 €	1 500 €